



## **Communiqué conjoint de Moury Construct s.a. et Immo Moury s.c.a.**

### **Modification de la structure du Groupe Moury Construct en prévision de l'introduction en Bourse d'Immo Moury s.c.a.**

Bruxelles, 25 janvier 2008 – Moury Construct s.a. poursuit la préparation de l'introduction en Bourse de la société d'investissement à capital fixe immobilier de droit belge (ci-après sicafi) Immo Moury s.c.a., qu'elle a constituée le 18 juillet 2007 et que la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a agréée le 21 août 2007 en qualité de sicafi.

C'est dans ce cadre que Beheer Beerts n.v. (filiale à 97,26 % de Moury Construct s.a.) vient de céder à Moury Construct s.a. sa participation majoritaire (99,8 %) dans la société de construction Beerts Bouwwerken n.v., pour une valeur fixée provisoirement à 2.700.000,-€ dans l'attente de l'arrêt définitif des fonds propres au 31 décembre 2007. Lors d'une assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2008, les actionnaires de Beheer Beerts n.v. ont également décidé de réduire le capital de la société à concurrence de 600.000,-€ par distribution de numéraire. L'assemblée générale ordinaire de Beheer Beerts n.v., qui se tiendra le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de mars, aura enfin à se prononcer sur la distribution des bénéfices reportés à titre de dividende, pour un montant de l'ordre de 1.050.000,-€.

Par ailleurs, ce 24 janvier 2008, le conseil d'administration de Moury Construct s.a., après avoir pris connaissance des rapports des administrateurs indépendants et de l'expert indépendant, conformément à l'article 524 du Code des sociétés, a approuvé

- la décision du Conseil d'administration des sociétés Les Entreprises Gilles Moury s.a. et Bemat s.a. (toutes deux filiales à plus de 99 % de Moury Construct s.a.) de proposer à l'assemblée générale de leurs actionnaires d'apporter leurs immeubles d'exploitation à Immo Moury s.c.a. par le biais de scissions partielles,
- la décision du Conseil d'administration de la société Beerts Bouwwerken n.v. (filiale à plus de 99 % de Moury Construct s.a.) de vendre son immeuble d'exploitation à Immo Moury s.c.a. et
- la décision de la société Beheer Beerts n.v. de proposer à l'assemblée générale de ses actionnaires de fusionner avec Immo Moury s.c.a.

Les augmentations de capital d'Immo Moury s.c.a. résultant de ces scissions partielles et de cette fusion devraient être réalisées à la fin du mois de mars 2008, sous condition, le cas échéant, d'approbation des opérations par les autorités compétentes. Elles permettront à Moury Construct s.a. de recevoir des actions d'Immo Moury s.c.a. à concurrence d'environ 4.200.000,-€, que Moury Construct s.a. offrira entièrement à la vente lors de l'introduction en Bourse d'Immo Moury s.c.a.

Si les conditions du marché le permettent, cette introduction en Bourse, d'un montant global de l'ordre de 8.000.000,-€, est prévue dans le courant du printemps 2008.

L'offre publique de vente et la cotation du titre devraient être immédiatement suivies d'une réduction de capital de Moury Construct s.a., à concurrence de 4.900.000,-€, par la distribution à ses actionnaires de la totalité des titres d'Immo Moury s.c.a. que Moury Construct s.a. a reçu au moment de la constitution de la sicafi. Cette réduction de capital sera soumise au vote d'une assemblée générale extraordinaire que le conseil d'administration de Moury Construct s.a. a décidé de convoquer le 25 février prochain.

Contact presse : +32 (0)4 344 72 11  
Investor Relations : +32 (0)4 344 72 11